

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Dépôt du rapport Laurent

Respecter les droits de l'enfant, c'est aussi leur donner les services professionnels scolaires prévus à la loi

Montréal, le 4 mai 2021. – Au lendemain du dépôt tant attendu du rapport de la commission Laurent, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) salue le rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et ses recommandations, mais rappelle que respecter les droits de l'enfant, c'est aussi, et beaucoup, leur donner les services d'aide appropriés auxquels la Loi sur l'instruction publique (LIP) leur donne droit, ce qui est loin d'être le cas en ce moment.

« Nous sommes tout à fait en accord avec Régine Laurent quand elle mentionne que le virage prévention, c'est obligatoire, et qu'il faut investir des sommes massives. Or, la prévention, ça devrait se vivre directement dans le milieu de vie de l'enfant : l'école », mentionne le président de la FPPE-CSQ, Jacques Landry.

Malheureusement, les ressources professionnelles qui pourraient faire la différence pour les élèves dans les écoles ne sont pas au rendez-vous. Nous partageons le constat de la Commission Laurent qui affirme que « les psychologues scolaires font face à une surcharge de travail et sont mobilisés par des tâches administratives, au détriment de leur rôle de soutien auprès des élèves. »

Par exemple, en ce moment, on compte à peine plus de 700 psychologues dans le réseau scolaire, qui desservent entre 1300 à 2500 élèves chacun, selon les milieux. Ces professionnels et les autres intervenants psychosociaux nous disent qu'ils ne sont pas assez nombreux pour avoir le temps d'agir en prévention.

Les élèves ont besoin de services diversifiés, il faut aussi rehausser le niveau de services dans de nombreux autres domaines d'expertise, en psychoéducation, en ergothérapie, en orthopédagogie, en orthophonie, ainsi que les services universels en orientation et à animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. La FPPE-CSQ le martèle depuis des mois, le réseau scolaire a besoin d'un seuil minimal de services professionnels à l'élève pour répondre à l'ensemble des besoins, dans toutes les régions du Québec.

« Les professionnelles et les professionnels de l'éducation sont outillés pour favoriser le bien-être des enfants et veulent faire la différence. Il faut reconnaître leur contribution et leur expertise », affirme Jacques Landry.

Améliorer la collaboration entre les milieux scolaires et les services sociaux

La FPPE-CSQ partage l'avis du rapport Laurent quant à la nécessité d'« améliorer la collaboration entre les milieux scolaires et les services sociaux » pour protéger les enfants et favoriser leur bien-être.

« Autant au scolaire que dans les services sociaux, on a besoin d'un changement de paradigme pour qu'on puisse enfin faire de la prévention et travailler en équipe multidisciplinaire. Il faut mettre en place des mécanismes de concertation entre les réseaux, mais aussi dans l'équipe-école, pour faciliter le partage d'information, agir au bon moment, impliquer les enfants et leurs parents dans les interventions, s'outiller pour répondre adéquatement aux besoins des élèves, ceux issus de l'immigration et les élèves autochtones plus particulièrement, faciliter les périodes de transition scolaire. Bref, tout mettre en œuvre pour faire de l'école un milieu bienveillant », souligne Jacques Landry.

Transformer le mode de financement des services aux élèves

La FPPE-CSQ demande à nouveau qu'on transforme le modèle de financement et d'organisation des services aux élèves ayant des besoins particuliers.

Madame Laurent partage le constat de la Fédération : il faut organiser les services autour des besoins des élèves plutôt que de financer le réseau selon le nombre d'élèves catégorisés comme handicapés ou en difficulté, comme c'est le cas en ce moment.

Et, comme madame Laurent, la FPPE-CSQ réitère que Québec doit « assurer la continuité du financement à travers les cycles budgétaires pour maintenir l'efficacité des interventions ».

« Il faut garantir un niveau de service qui résiste aux jeux de yoyo politiques et budgétaires qui ont cours en ce moment, et ce, au détriment des élèves », conclut Jacques Landry.

– 30 –

Profil de la FPPE-CSQ

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 19 syndicats regroupant 10 000 membres répartis dans la quasi-totalité des commissions scolaires du Québec, francophones, anglophones, crie et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, etc.).

Renseignements

Karine Lapierre

Cell. : 514-213-4412

Courriel : fppe.lapierre.karine@lacsq.org